



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE CORSE

Direction Régionale des
Entreprises,
de la Concurrence, de la
Consommation, du Travail et
de l'Emploi

Arrêté *2B-2018-07-12-006 du 12/07/18*
portant établissement de la liste des conseillers
du salarié

LE PREFET DE HAUTE-CORSE
Chevalier du mérite agricole
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu les articles L 1232-2, L 1232-4, L 1232-7 et 8 et L 1237-12 du code du travail relatifs à l'assistance du salarié par un conseiller du salarié lors de l'entretien préalable au licenciement et lors de l'entretien préalable à une rupture conventionnelle, en l'absence d'institution représentative du personnel dans l'entreprise ;

Vu les articles D 1232-4 à 6 du code du travail relatifs à l'établissement de la liste ;

Vu l'arrêté préfectoral PREF 2B/DIR CAB/ CAB/N°31 du 07 mai 2015, portant établissement de la liste des conseillers des salariés habilités à assister les salariés lors de l'entretien préalable au licenciement ;

Vu l'avenant 1 PREF 2B /DIR CAB /CAB/342 du 25 avril 2016 portant modification de l'arrêté ci-dessus mentionné ;

Vu la liste proposée par le responsable de l'unité départementale de la Haute-Corse de la DIRECCTE ;

Après consultation des organisations représentatives visées à l'article L 2272-1 du code du travail

Sur proposition du directeur de cabinet de la Préfecture ;

ARRETE :

Article 1: sont autorisées à assister sur sa demande un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou à une rupture conventionnelle en l'absence d'institutions représentatives du personnel, les personnes désignées ci-après :

Nom/Prénom/secteur géographique	Syndicat	Téléphone	Portable
AUNOBLE Philippe	CGT	04 95 31 71 98	-
AZHAR Mustafa	CGT	04 95 31 71 98	-
BATTESTINI Jean-Pierre	CGT	04 95 31 71 98	-
BONY Sylvie	CGT	04 95 31 71 98	-
CAPONE Jean-Pierre	CGT	04 95 31 71 98	-
COLIN Jacques	CGT	04 95 31 71 98	-
CONSTANT Mickaël	CGT	04 95 31 71 98	-
LEVEQUE Christophe	CGT	04 95 31 71 98	-
MARECAUX Jean-Luc	CGT	04 95 31 71 98	-
MARTINETTI Alexis	CGT	04 95 31 71 98	-
AGOSTINI Brigitte - CASINCA-	STC	04 95 31 23 13	06 01 37 13 76
CALLIER Georges	STC	04 95 31 23 13	06 86 59 51 18
CAMBULI Maguy - CORTE-	STC	04 95 31 23 13	06 30 68 29 03
NOBILI Laura Maddalena	STC	04 95 31 23 13	06 20 09 43 77
ORSINI Thierry	STC	04 95 31 23 13	06 09 36 63 43
SANTONI Hélène	STC	04 95 31 23 13	06 19 01 05 97
SISCO Nathalie - BASTIA-	STC	04 95 31 23 13	06 14 84 03 63

SPINELLI Marika -BALAGNE-	STC	04 95 31 23 13	06 81 09 00 71
FABIANI Paul	CFE- CGC	04 95 31 57 06	06 08 72 57 80
CHIAVERINI Cyril	FO	-	06 15 59 25 71
LANFRANCHI Paul	FO	04 95 31 04 18	-
LEONARDI Jean-Charles	FO	-	06 32 16 14 99
PAOLACCI Virginie	FO	-	06 88 76 37 19
TARTUFFO Jacky	FO	-	07 87 41 89 43
WADIN Jean- François	FO	-	06 71 08 63 60
ASTOLFI Annie -BORGO-	CFDT	04 95 31 01 17	06 78 67 24 74
CASAROLI Antoine - BASTIA-	CFDT	04 95 31 01 17	06 27 49 83 28
DUCOMMUN-RICOUX Christelle - CASINCA-	CFDT	04 95 31 01 17	07 68 10 41 07
FILIPPI Anne-Laure -BORGO-	CFDT	04 95 31 01 17	06 31 60 21 34
FIORELLA Marie-Paule- BASTIA-	CFDT	04 95 31 01 17	06 06 88 01 50
GROUCHETZKI-FALIERE Martine- CASINCA-	CFDT	04 95 31 01 17	06 81 14 06 13
LENOIR Isabelle- BASTIA-	CFDT	04 95 31 01 17	06 17 79 28 58
VITALI Patricia - CASINCA-	CFDT	04 95 31 01 17	06 16 36 74 88

Article 2 : la présente liste est soumise à révision tous les 3 ans et peut être complétée à toute époque en cas de besoin.

Article 3: Cette liste est tenue à disposition des salariés concernés dans chaque section d'inspection du travail et dans chaque mairie du département.

Article 4 : le directeur du cabinet de la préfecture de la Haute-Corse et le responsable de l'unité départementale de la Haute-Corse de la DIRECCTE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général

Fabien MARTORANA